



Service émetteur : Délégation territoriale des Côtes d'Armor
Pôle Santé Environnement

Affaire suivie par : Muriel Pérez
Courriel : ars-dt22-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02.96.60.42.20
Télécopie : 02.96.33.72.81

Votre courriel du : 28/02/2013.
Affaire suivie par : Patricia Guyard

P. J. : -
Réf. : k:\2013\CAULNES-révisionallégéePLU.doc.
Date : 19/03/2014.

Objet : Autorité environnementale – examen au cas par cas
Commune de CAULNES – PLU révision allégée zone 2AUY des Gantelets.

Monsieur le directeur régional de
L'environnement, de l'aménagement et
du logement
Service Connaissance, Prospective et
Evaluation
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES CEDEX

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 28 février 2014, vous m'avez transmis pour avis le dossier cité en objet. Il appelle de ma part l'observation suivante relative à l'impact sonore du projet :

- la réalisation d'une étude acoustique serait nécessaire au niveau des habitations existantes afin de disposer d'un état initial et, à l'issue de l'aménagement de la zone, de s'assurer du respect des émergences sonores et de préconiser la mise en œuvre de mesures compensatoires si nécessaire. A noter que l'état initial a peut-être déjà été réalisé dans le cadre du projet de déviation programmé dans ce secteur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le DGARS, et par délégation,
L'Ingénieur du Génie Sanitaire,

Carole CHERUEL

Copie : Monsieur le Maire de Caulnes